



BLÉ TENDRE

La protection fongicide en transition

La protection fongicide bénéficie de nouveaux produits visant en particulier la septoriose et les rouilles du blé. Le déploiement de nouvelles solutions de biocontrôle incluant le soufre ou les phosphonates va permettre de diversifier les programmes, avec une possible réduction d'IFT.

Une moindre nuisibilité des maladies, des variétés tolérantes à la septoriose et des Outils d'aide à la décision (OAD) efficaces : en fin de compte, le coût moyen de la protection est resté stable en 2021, autour de 60 €/ha. « Le nombre de passages fongicides se situe à 2,1, c'est le plus bas depuis 15 ans », constate Claude Maumené, ingénieur chez Arvalis. Les variétés de blé ayant un bon niveau de résistance à la septoriose couvrent 60 % des surfaces : Chevignon, LG Absalon, KWS Sextant. De toute évidence, elles contribuent à alléger le nombre d'applications.

Des souches de plus en plus résistantes

La septoriose et les autres maladies foliaires ont exercé une nuisibilité moyenne en 2021 dans la plupart des zones. Mais la campagne confirme une progression de la résistance de la septoriose aux triazoles, avec une fréquence élevée dans certaines parcelles des Hauts-de-France et de Normandie. Les souches de septoriose résistantes aux fongicides SDHI sont aussi en hausse, alors qu'au champ, le Réseau Performance Blé ne relève pas d'impact sur le fonctionnement des produits. Par sécurité, il reste toujours conseillé d'appliquer un seul fongicide SDHI par campagne. L'inquiétude vient plutôt des souches de fusariose résistantes, qui marquent une avancée continue. L'efficacité des fongicides anti-fusariose poursuit son érosion et situe au-dessous de 50 %. Arvalis incite donc à être attentif à la fusariose en 2022, car

peu de variétés de blé détiennent une résistance élevée à cette maladie des épis. « En 2021, l'impact de la fusariose se chiffrait à -9 q/ha en moyenne sur le blé non traité », note Jérôme Thibierge, ingénieur chez Arvalis. Surtout, la fusariose peut entraîner la présence de mycotoxines sur les grains. Prochainement, le seuil réglementaire sur les mycotoxines (DON) va être revu à la baisse dans l'Union européenne, ce qui doit inciter à bien cibler la protection anti-fusariose.

Trois nouveaux produits

La panoplie fongicide se renouvelle en 2021 avec Univoq/Quench (Corteva), Zoom (BASF) et une solution de biocontrôle : le Pygmalion (De Sangosse), à base de phosphonates. De nouvelles associations avec du soufre biocontrôle seront aussi proposées en 2022, à l'exemple de Nutrition santé (UPL) ou du pack fongicide Kardix-Plantisoufre (Bayer), ce dernier permettant une baisse de 25 % de l'IFT fongicide, appliqué en T2.

Les nouveaux produits apportent des efficacités intéressantes. Le fongicide Univoq/Quench à base d'Inatreq (fenpicoxamid + prothioconazole) offre un large spectre puisqu'il contrôle la septoriose, la rouille jaune et brune, l'oïdium, les taches brunes, la fusariose de l'épi. Le Zoom formulé avec du Revysol XB (méfentrifluconazole + fluxapyroxad) est homologué sur la septoriose et la rouille. Dans les essais Arvalis 2021, les solutions à base de Revysol (Zoom et Revystar) ont montré un supplément d'efficacité

(+21 points) sur la septoriose, y compris en doses réduites, par rapport au fongicide de référence Elatus Plus. Sur la rouille jaune, Revystar et Zoom ont été moins efficaces qu'Elatus Plus.

Inscrit sur la liste biocontrôle, non classé, le fongicide Pygmalion possède une action systémique. Il a été testé à plusieurs stades : premier traitement (T1) et 2^e traitement (T2). Dans les essais Arvalis, l'association de soufre + Pygmalion au T1 est presque aussi efficace que l'association soufre+triazole. En pratique, De Sangosse préconise le Pygmalion soit au T1 sur des variétés sensibles à la septoriose, soit au T2 sur des variétés résistantes à cette même septoriose. Au T2, Pygmalion peut s'appliquer, seul ou associé, à un fongicide conventionnel. « Nous travaillons aussi des programmes complets de biocontrôle avec Pygmalion au T1, Pygmalion au T2 et Échiquier au T3 », signale Aurélie Morin chef de marché chez De Sangosse. Et nous allons proposer une offre Pygmalion Ultra en pack avec un biostimulant ». Pour finir, il faut noter que plusieurs substances fongicides ont été retirées du marché en 2021 : le mancozèbe et le thiophanate-méthyl. Ils seront suivis par le cypronazole, retiré fin mai 2022 et le prochloraz en décembre 2022.

OAD, service gagnant

Pour ajuster les interventions et diminuer l'IFT, l'appui des OAD, tel que Septo-LIS, reste précieux. « Le T1 doit se raisonner au cas par cas avec l'OAD Septo-LIS. En 2021, on voit que le premier traitement (T1) ne contribue que pour 1q/ha en moyenne au rendement sur une variété sensible aux maladies », estime Jérôme Thibierge. D'autres outils d'aide à la décision sur blé affichent un bilan positif. L'OAD xarvio Field Manager de BASF utilisé en 2021 a bien détecté le développement tardif de la septoriose sur blé. En positionnant au mieux les traitements, l'impasse sur le T1 a été sécurisée dans 77 % des situations grâce aux cartes de biomasse, consultables dans Xarvio Field Manager. Le bilan aboutit, selon BASF, à une économie moyenne de 15 % de la dose fongicide par rapport à une application en plein. Selon Syngenta, les programmes pilotés par son OAD Avizio, en comparaison d'un programme « classique », ont permis de réaliser une économie de 18 €/ha en moyenne, en réduisant l'IFT de 0,4, tout en maintenant le rendement ou en l'optimisant. **MARIANNE LOISON**

1 Les souches de septo résistantes aux fongicides SDHI sont en hausse ainsi que les souches résistantes aux triazoles dans le Nord-Ouest.

2 Les OAD ont bien évalué la pression maladie au début du printemps 2021, en sécurisant l'impasse sur le T1.



PYGMALION®

LE NOUVEAU FONGICIDE BLÉ QUI DÉFEND TOUTES NOS VALEURS



DÉFEND VOS CULTURES, PRÉSERVE LA NATURE



- Efficace contre la septoriose
- Fongicide multisite + Stimulation des défenses des plantes
- Sans classement toxicologique ni écotoxicologique, zéro IFT fongicide



PYGMALION® - AMM N° 2210128 - 755 g/L de phosphonates de potassium - ©Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection. P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. SPe8 : pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeille et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Octobre 2021 - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations.

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**